

Procès-Verbal du Comité Syndical
 Séance du 4 avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	22	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 SOUS PREFECTURE
 D'ISSOUDUN
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

L'an 2024 le 4 avril à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 21 mars 2024

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, CIRRE Marie-Line, HERVET Maryse, LEPRAT Monique, MERIOT Nathalie, MM : BONNET Michel, CHABANCE Fabrice, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, JOLY Sylvain, LEGNIER François, MAURICEAU Christophe, MÉTIVIER Philippe, MNICH Pascal, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, TAILLANDIER Michel, VILLALDEA-AVILA Rafaël.

Suppléant(s) : M. CHATTON Laurent (de Mme LAINEZ Sylvie), M. ÉTIENNE Jean-Claude (de M. RENAUDAT Fabrice), M. LABLANCHE Francis (de Mme SAUGET Nicole)

Excusé(s) avant donné procuration : M. HERAULT Michel à M. GONTHIER Gilles, M. LAUVERGEAT Patrice à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël, Mme LE GRANDIC Patricia à Mme CIRRE Marie-Line, Mme MALLET Armelle à M. VAN REMOORTERE Éric

Excusés : Mme LOTH Christelle

Absent(s) : M. AUDEBERT Éric, M. BODIN Olivier, M. NORMAND Franck

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud

Table des matières

Appel des membres	3
Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 21/03/2024	3
Désignation du secrétaire de séance	3
Compte de gestion 2023 (délibération) (annexes).....	3
Compte administratif 2023 (délibération) (annexes).....	3
Affectation du Résultat 2023 (délibération).....	4
Vote des taux de la T.E.O.M pour l'exercice 2024 (délibération)	5
Mise en place des indemnités pour le président et les deux vice-présidents (délibération)	6
Vote du budget 2024 (délibération) (annexes)	7

Comité Syndical du 04/04/2024

Appel des membres

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 21/03/2024

Désignation du secrétaire de séance

Compte de gestion 2023 (délibération) (annexes)

Présentation :

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur syndical n'appelle pas d'observation particulière et qu'il est établi en conformité avec le compte administratif de l'Ordonnateur,

Délibération

Le comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne,

- décide d'approuver à l'unanimité le Compte de Gestion dressé pour le budget principal, en ce qui concerne l'exercice 2023 par le Receveur, visé et Certifié conforme par l'Ordonnateur.

Compte administratif 2023 (délibération) (annexes)

Présentation :

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Considérant qu'aux termes de l'article L.2121-14 CGCT : Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Considérant que cet article est applicable au SICTOM de Champagne Berrichonne, il est proposé de désigner le 1^{er} Vice-Président comme président de séance pour le vote du compte administratif.

Présentation du résultat 2023 :

BUDGET PRICIPAL			DEPENSES		RECETTES
2023	FONCTIONNEMENT	(A)	5 010 680,86	(G)	5 999 384,38
	INVESTISSEMENT	(B)	315 951,76	(H)	367 344,14
+					
REPORT	FONCTIONNEMENT	(C)	330 355,23	(I)	0,00
	INVESTISSEMENT	(D)		(J)	118 122,17
=					
TOTAL		A+B+C+D	5 656 987,85	G+H+I+J	6 484 850,69
RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024	FONCTIONNEMENT	(E)	0,00	(K)	0,00
	INVESTISSEMENT	(F)	78 303,34	(L)	0,00
	TOTAL DES RAR	E+F	78 303,34	K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	A+C+E	5 341 036,09	G+I+K	5 999 384,38
	INVESTISSEMENT	B+D+F	394 255,10	H+J+L	485 466,31
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	5 735 291,19	G+H+I+J+K+L	6 484 850,69
			2022	2023	
			<u>-225 936,22</u>	<u>749 559,50</u>	

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Décide d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif 2023 et constate les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture fonctionnement : 988 703.52€
- Résultat de clôture investissement : 51 392.38€
- Résultat global : 1 040 095.90€

Affectation du Résultat 2023 (délibération)

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Service support : DGS

Vu : le CGCT

Présentation :

M. le président précise que le SICTOM, compte tenu de la validation du CA 2023, d'affecter le résultat comme suit :